



EXTRAIT
Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération CIAS 2020-05.

OBJET : AUTORISATION DE SUPPRESSION DES NON-VALEURS INFERIEURES A 10 €

L'An deux mille vingt, le deux du mois de mars à 14 h, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 2, Rue Anatole France, suite à la convocation faite le 25 Février 2020 par Monsieur le Président.

Etaient présents :

Simone SAULDUBOIS, Huguette DUBOIS, Francis SAVY, Christian MAUGARD, Richard LEMASSON, Gilbert SIMON, Isabelle SZYMANSKI, Georges DUBRUNFAUT,

Excusés : Jean-Jacques AULOMBARD, Betty PAINCO, Georges REVERTE, Corinne BELEY, Jean-Claude MARTIN, Jean-Michel MICHEZ, Nadine L'HENORET, Francine AICART,

Secrétaire de séance : Georges DUBRUNFAUT

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Présents : 8

Votants : 8



Depuis plusieurs années le CIAS reporte des sommes d'argent non recouvrées car les sommes sont infimes. Le percepteur a fait un état récapitulatif des sommes inférieures à 10 € à supprimer. Le montant total s'élève à **251, 27 €**.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- **De voter la suppression des non-valeurs inférieures à 10 € pour la somme totale de
251,27 €**

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 02 mars 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

